
Adresse du tribunal de la commune de Marseille qui applaudit aux décrets qui frappent les conspirateurs et invite la Convention à rester à son poste, , lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal de la commune de Marseille qui applaudit aux décrets qui frappent les conspirateurs et invite la Convention à rester à son poste, , lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27867_t1_0144_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Montagne, arrive, se montre, et dissipe les intriguants comme une nuée de sauterelles. Tous les citoyens se rallient autour de lui, dans un temple qu'il consacre à la Raison, dans la Société populaire, presque uniquement réservée jusque là à l'intrigue et à ses partisans. Tous y jurent avec allégresse la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Les administrateurs finissent par inviter la Convention à rester à son poste, et à anéantir les conspirateurs et les intriguants qui veulent déchirer la République, et la vendre par lambeaux aux tyrans (1).

« La Sté popul. et le C. révol. se joignent à eux et prient la Convention de ne point rappeler dans leur sein le représentant Roux, dont la conduite et la fermeté ont ramené la tranquillité publique et fait fuir et incarcérer les ennemis de la République. » (2).

3

Les membres du tribunal de la commune de Marseille applaudissent aux décrets qui viennent de frapper les conspirateurs, et invitent la Convention à ne quitter son poste que lorsque toutes les factions seront écrasées; ils la remercient du décret qui a conservé à leur ville un nom dont ils jurent de soutenir la gloire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Le présid. du trib. de commerce, au présid. de la Conv.; s.d.] (4).

« Citoyen président,

Je te fais passer l'adresse des membres du tribunal de commerce de Marseille. J'espère que tu voudras bien en faire lecture à la Convention nationale. Je te salue fraternellement ».

PASCAL.

[Marseille, s.d.]

« Législateurs,

C'est à votre justice que Marseille doit son nom; c'est à votre sagesse et votre courage, montagnards, que les Français doivent le salut de la République, que vous avez tant de fois sauvée en déjouant les complots des méchants qui voulaient l'anéantir. Vous avez fait trembler nos ennemis, vous donnerez la paix à l'Europe, vous ne la recevrez jamais des vils despotes et de leurs esclaves. Il est temps après tant de siècles, que la raison, la liberté et l'égalité triomphent du crime et de l'erreur. Continuez à bien mériter du peuple en restant à votre poste jusqu'à ce qu'il puisse jouir du fruit de vos travaux. C'est avec la Convention nationale que les bons républicains triompheront ou périront tous ».

PASCAL, FOURNIER, RICORD, MEUNAUD, OLIVE cadet.

(1) Bⁱⁿ, 3 flor. (1^{er} suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 3 flor.

(3) P.V., XXXVI, 45. Bⁱⁿ, 3 flor.; J. Sablier, n° 1274; J. *Matin*, n° 613; J. *Paris*, n° 478; *Mess Soir*, n° 613.

(4) C 302, pl. 1091, p. 23, 24.

4

La société populaire de Nîmes rend hommage à l'énergie républicaine du représentant du peuple Borie, et déclare qu'il a sauvé le département du Gard, où sa présence est encore nécessaire pour achever de faire rentrer dans le néant tous les ennemis de la liberté.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Nîmes, 19 germ. II] (2).

« Représentants,

Si les lois émanées de votre sagesse et de votre amour constant pour le peuple sont chéries, respectées, et ponctuellement exécutées dans le département du Gard, si les malveillants de tous les genres sont sévèrement réprimés et révolutionnairement punis, si les administrations régénérées présagent l'arrivée très prochaine de jours heureux et sereins aux habitants de ces belles contrées, trop longtemps, hélas! le théâtre des préjugés et des passions; si les sociétés populaires épurées présentent partout un ensemble aussi consolant pour les amis de la liberté, que terrible pour ses ennemis, c'est au représentant du peuple Borie, c'est à son énergie, à sa sagacité et à son inflexibilité que nous devons tous ces bienfaits. Représentants, Borie a bien mérité du département du Gard! Ah! que nous vous rendrions d'actions de grâces! Ah! comme nous vous bénirions si vous laissiez encore quelque temps parmi nous ce brave montagnard, il nous est nécessaire, croyez-le, tous les patriotes l'aiment et l'estiment, les fédéralistes et les modérés le redoutent et soupirent ardemment après son départ. Notre amour et leur haine, nos vœux et leurs désirs, doivent être pour vous des assurances non équivoques, et de tout le bien que Borie a fait, et de tout le bien qu'il lui reste encore à faire. Nous attendons avec confiance le succès de notre demande; vous l'accueillerez sans doute, représentants, puisqu'elle est fondée sur l'intérêt public ».

MICHEL, MOURIER, GROS, GILLY jeune, PAGÈS, GIVET, COURBIS, MONTET, GAUSSON, FOURNET, ROGER, SAMARY fils aîné, LADAN, LOMBARD, LECUN, THIRION, DEVILLON, DEFRANE, ESPLÉIEUX, POUJADE, CHAPON, ORMÉNIÉ, PAGÈS, TOURNÉ, FABRE, MONTAGNON, CASSAN, MOURGUE, BRUJON, ROULON, PELISSIER, PAULHAN, MINIER fils, FOUARD père, LAGRAVIERRE, BROUZET, LARDÉ, ESPÉRANDIEU, TOUCHARD, LOUDERA, MALBOIS aîné, LAFONT, ESPÉRANDIEU, ESTRIER, MIES, BRES, DALGUÉS, BEAUMONT fils aîné, CROUZAT jeune [et 3 signatures illisibles].

5

La société populaire du canton de Ceyzériat (3) annonce à la Convention que le ci-

(1) P.V., XXXVI, 46. Bⁱⁿ, 3 flor. (1^{er} suppl^t).

(2) C 303, pl. 1100, p. 18.

(3) Et non Ceyriat.